

## ORDONNANCE COLLECTIVE

### Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur

**Établissement** : CISSS Lanaudière- GMF St-Paul

**Numéro de l'ordonnance collective** : #08

**Période de validité** : octobre 2026 (3 ans)

#### SITUATION CLINIQUE

Personne âgée de 60 ans et plus chez qui un trouble neurocognitif (TNC) léger ou majeur est soupçonné et dont les symptômes et signes ont été objectivés après :

- Une appréciation de l'état cognitif à l'aide d'outils de repérage validés;
- Une évaluation clinique.

#### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

#### PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Les infirmières cliniciennes du GMF St-Paul ayant reçues la formation plan Alzheimer ; processus clinique interdisciplinaire en GMF

#### INDICATIONS

Aucune indication additionnelle

#### INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Procéder à l'analyse de laboratoires dans le but de compléter le processus de dépistage.  
Améliorer les délais dans la prise en charge et le début du traitement dans le cas échéant.

#### CONTRE-INDICATIONS

Se référer au protocole médical national n° 628013 ; Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux publié sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance.

## PROTOCOLE MÉDICAL

Se référer au protocole médical national n° 628013 ; **Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur** de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux publié sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance. Ajout Ferritine, MgSO4, phosphore, albumine.

## ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

Assurer l'enseignement au proche-aidants sur objectifs : Maintenir qualité de vie le plus possible.  
Être actif-Bien manger- Faire travailler ses méninges et ne pas s'isoler  
Approche de non confrontation, diversion, ajuster les attentes, routine, diminuer le stress, demander de l'aide

## LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

### Diriger la personne vers le **médecin traitant** :

Lorsque les symptômes et signes suggestifs d'un TNC (léger ou majeur) ont été objectivés par des outils de repérage et que les résultats sous-entendent une dysfonction cognitive, indépendamment des résultats du bilan sanguin (qu'ils soient normaux ou anormaux).

### Diriger la personne vers une **consultation en urgence** :

En présence d'un délirium ou d'un état confusionnel aigu.

## COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Rédaction complète, clair et rapide de la note au dossier.  
Communication par courriel pour un suivi si nécessaire vs communication directe avec le médecin si disponible.

## OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

- Modèle O.C. Initiation\_bilan\_sanguin\_TNC INESS
- Référence protocole de l'INESS n° 628013; Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Dre Annie Rivest

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin traitant si présent ou le médecin de garde au sans rendez-vous du groupe de médecine de famille (GMF)

## PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

### 1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Dre Annie Rivest, MDF  
Stéphanie Laroche inf. clinicienne

### 2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Médecins du GMF  
Conseillère cadre en fonction  
Commis clinique à la direction de soins infirmiers

### 3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

REPRÉSENTANT DU CMDP (EN ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Signature	Date

### 4. RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : octobre 2023

Date de la dernière révision (si applicable) : N/A

Date prévue de la prochaine révision : octobre 2026

**Annexe à l'O.C. #8 initier un bilan sanguin à la suite d'un repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif**

lors de la rencontre du 2023-12-06 pour la signature des o.c.

les infirmières et médecins du GMF St-Paul ont convenu d'ajouter les laboratoires obligatoires demandés pour le référencement au CIGA de la région .

En date du jour il s'agit :

FSC NA+/K+ Creat TSH b12 Ca2+ Albumine hba1c ALT/GGT/Billi

et dans les cas de S.C.P.D ajoutez : Mgs04 Phoshore A&C urine

**DRE ANNIE RIVEST #98-164**  
447, St-Paul 2<sup>e</sup> étage  
Repentigny, Québec J6B 0C9  
**Tél : 450-585-3232 Fax : 450-582-9763**



MÉDECINS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Dre Beauchemin Annie	#06-145			
Dre Bérubé-Bergeron Maude	#03-553			
Dre Mylène Blanchette	#19-872			
Dr Pascal Boulanger	#03-144			
Dr Ronald Bugeaud	#09-129			
Dre Laurence Champagne	#02-992			
Dre Guylaine Chaput	#88-069			
Dre Marie-Rose Châteauvert	#86-416			
Dre Karine Coulombe	#18-548			
Dre Annick Dulong	#02-053			
Dr F.Charles Dumouchel	#17-492			
Dre Julie Gravel	#98-118			
Dre Geneviève Leclerc	#14-392			
Dr Claude Narbonne	#76-263			
Dre Cindy Proulx	#12-394			
Dr André Rachiele	#84-066			
Dre Annie Rivest	#98-164			
Dre Chantal Robitaille	<del>#98-162</del> 93168			
Dre Chantal St-Dizier	#88-162			
Dre Jolaine Jarrazin	#02-410			